

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 10.1 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

La formation en Suisse en chiffres

Cst. 61a · LFPr 1, 3 et 59 · statistiques de l'OFS et du SEFRI La Suisse forme la majorité de ses jeunes en entreprise, et ce n'est pas un slogan : les statistiques officielles le montrent chaque année. Ce chapitre rassemble les chiffres les plus récents de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du SEFRI, toujours avec leur année. Ils servent à argumenter un budget de formation, à situer un dossier de candidature ou simplement à comprendre pourquoi le système est envié à l'étranger.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- En 2026, **63 %** des quelque 98 000 jeunes qui choisissent une voie envisagent un apprentissage ; les entreprises proposent environ **74 000 places**, dont 91 % mènent au CFC (SEFRI, baromètre des transitions 2026).
- En 2025, **76 793 personnes** ont commencé une formation professionnelle initiale et **65 329** l'ont terminée avec succès (OFS).
- En 2024, **90,8 %** des jeunes avaient un titre du secondaire II à 25 ans (60,3 % par la voie professionnelle, 30,5 % par la voie générale) ; l'objectif commun est de **95 %** (OFS).
- **24 %** des apprentis entrés en 2020 ont vu leur contrat résilié avant terme, mais **78 %** d'entre eux ont recommencé une formation (OFS, édition 2025).
- En 2025, la formation professionnelle supérieure a délivré **15 368 brevets fédéraux**, **2 836 diplômes fédéraux** et **10 595 diplômes ES** (OFS).

63 %
des jeunes envisagent l'apprentissage (2026)

90,8 %
titre du secondaire II à 25 ans (2024)

24 %
contrats résiliés, cohorte 2020

15 368
brevets fédéraux en 2025

2 La base légale, article par article

- Confédération et cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation et s'emploient à ce que les voies générale et professionnelle trouvent une reconnaissance sociale équivalente (art. 61a al. 1 et 3 Cst.) ; les statistiques permettent de vérifier où l'on en est.
- La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail, qui veillent à une offre suffisante, notamment de places d'apprentissage (art. 1 al. 1 LFPr).
- La loi vise un système qui permette aux individus de s'épanouir et de s'intégrer dans le monde du travail, qui serve la compétitivité des entreprises et qui favorise l'égalité des chances, y compris l'intégration des étrangers (art. 3 let. a à c LFPr).
- La participation de la Confédération équivaut à une valeur indicative du quart des dépenses publiques de la formation professionnelle (art. 59 al. 2 LFPr) : le détail est au chapitre 8.1.
- Les mesures qui permettent d'assurer et d'étendre l'offre de places d'apprentissage peuvent être subventionnées comme prestations d'intérêt public (art. 55 al. 1 let. j LFPr).
- Les chiffres de ce chapitre ne sont pas du droit : ce sont des statistiques publiques, qui changent chaque année. Citez toujours l'année et la source.

3 Les règles, cas par cas

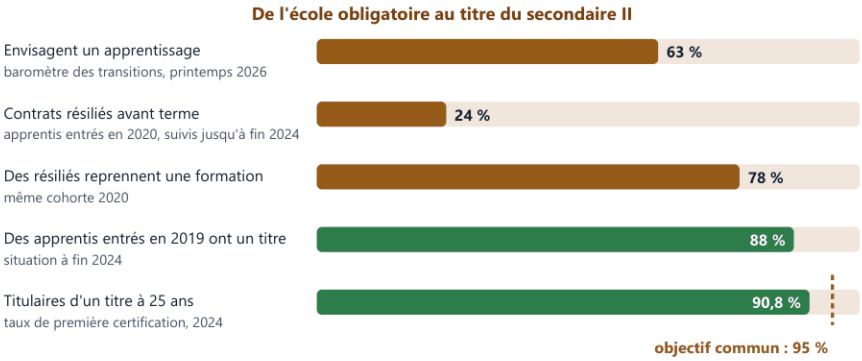
Situation	Règle	Article
Citer la part des jeunes en apprentissage	Préciser la mesure : 63 % envisagent la voie (2026) ; 58 % des élèves du secondaire II sont en formation professionnelle initiale (2024/25)	OFS ; SEFRI
Parler du taux de diplômés	Taux de première certification jusqu'à 25 ans : 90,8 % en 2024, objectif 95 %	OFS
Parler des « abandons »	Une résiliation n'est pas un abandon : 78 % des jeunes concernés reprennent une formation	OFS, cohorte 2020
Comparer deux chiffres d'apprentis	Vérifier la définition : stock à une date ou personnes vues dans l'année	OFS
Justifier un budget de formation	Utiliser les chiffres coûts et bénéfices du chapitre 4.1, pas des moyennes générales	5e étude coûts et bénéfices
Présenter la Suisse romande	Taux de certification plus bas qu'en Suisse alémanique : 87,4 % contre 92,2 % (2024)	OFS
Évoquer la formation professionnelle supérieure	Brevets : titres les plus délivrés (15 368 en 2025)	OFS ; SEFRI

4 La méthode, dans l'ordre

1. Choisir le bon indicateur.
2. Noter l'année et la source.
3. Ne comparer que des chiffres de même définition.
4. Donner les deux faces (résiliation et reprise).
5. Mettre à jour chaque année.

« Un chiffre sans année ni source n'est qu'une impression : en formation, la Suisse publie tout, chaque année. »

5 Le schéma



Sources : OFS (analyses longitudinales, taux de certification) ; SEFRI (baromètre des transitions 2026).

Lire le schéma. Chaque barre est un pourcentage officiel, avec son année. Exemple : sur 100 apprentis entrés en 2020, 24 ont vu leur contrat résilié ; mais 78 % de ceux-là ont repris une formation, et en 2024, 90,8 % des jeunes avaient un titre du secondaire II à 25 ans, contre un objectif de 95 %.

6 Les pièges

Mélanger les statistiques. « 212 274 apprentissages » (OFS, recensement 2024) et « 286 484 personnes en formation professionnelle initiale » (OFS, examens finals 2025) ne mesurent pas la même chose : comparer deux chiffres de sources différentes donne une fausse tendance.

Côté RH et paie : Les chiffres utiles au service du personnel

- Dans un rapport RH ou un budget de formation, citez toujours l'année et la source (OFS, SEFRI) : un chiffre daté se défend devant une direction.
- Tenez vos propres indicateurs à côté des chiffres nationaux : places offertes, contrats signés, résiliations, réussites aux procédures de qualification, apprentis gardés après le CFC.
- Comparez votre taux de résiliation à la moyenne suisse (24 %, cohorte 2020) seulement sur plusieurs années : avec deux ou trois apprentis, un seul départ change tout.
- Pour la paie, les chiffres nationaux ne remplacent pas les recommandations de salaire de la branche ni le calcul de coûts du chapitre 4.1.
- Le gain de salaire moyen après la formation professionnelle supérieure (presque 30 %, SEFRI) est un argument pour une politique de formation continue et une clause de remboursement raisonnable.

7 Le cas type du chapitre

La note de la direction. Chez Ateliers Delacrétaz SA, à Bulle (120 personnes), la direction hésite à ouvrir deux places d'apprentissage supplémentaires. Amina Haddad, responsable RH, doit rédiger une note d'une page avec quatre chiffres officiels : l'intérêt des jeunes, le risque de résiliation, la réussite finale et la valeur d'un titre supérieur pour la suite de carrière.

a. Quels chiffres choisir, avec quelle année et quelle source ?
b. Comment présenter honnêtement le risque de résiliation ?
c. Quel argument tirer de la formation professionnelle supérieure ?

Corrigé en fin de fiche.

8 Le coin de l'expert

- Le taux de première certification est un taux net, calculé en moyenne sur trois ans à partir des registres de personnes. En 2024, il est plus élevé pour les femmes (92,3 %) que pour les hommes (89,3 %), et pour les Suisses nés en Suisse (92,6 %) que pour les étrangers nés à l'étranger (87,7 %) ; les cantons vont de 86,0 % à plus de 95 %.
- La formation professionnelle initiale avec AFP représente environ 10 % des entrées en 2024, mais un peu plus de 5 % des apprentissages en cours, parce qu'elle dure deux ans (OFS).
- Entreprises formatrices : 65 500 en 2012, 58 900 en 2020, alors que le nombre d'entreprises passait de 643 300 à 694 900 ; une partie du recul vient des très petites entreprises (moins d'un emploi à plein temps), qui forment difficilement (SEFRI, document de consultation du 16.4.2025, données OFS).
- En 2023, les pouvoirs publics ont consacré 45,5 milliards de francs à l'éducation, soit 18,1 % des dépenses publiques et 5,5 % du produit intérieur brut ; la Confédération y a mis 7,7 milliards (OFS).
- Hautes écoles, année 2025/2026 : plus de 176 000 étudiants dans les hautes écoles universitaires, plus de 86 000 dans les HES, plus de 25 000 dans les HEP (OFS).

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? En 2024, plus de 90 % des jeunes avaient un titre du secondaire II à 25 ans.

2. Vrai ou faux ? L'objectif commun de la Confédération et des cantons est un taux de 95 %.

3. Vrai ou faux ? Un contrat d'apprentissage sur deux est résilié.

4. Vrai ou faux ? La plupart des jeunes dont le contrat est résilié quittent la formation.

5. Vrai ou faux ? Le brevet fédéral est le titre le plus délivré de la formation professionnelle supérieure.

6. Vrai ou faux ? Le taux de certification est le même dans toutes les régions linguistiques.

7. Cas express : Contrat résilié : le jeune est-il perdu pour la formation ?

8. Cas d'examen, « Deux chiffres qui semblent se contredire » : Un journal titre : « 74 000 nouvelles places, mais seulement 65 000 diplômés : 9 000 apprentis disparaissent chaque année. » Le raisonnement tient-il ?

9. Cas d'examen, « L'objectif de 95 % et les adultes » : Une entreprise de nettoyage aide trois collaboratrices de 34 à 41 ans à obtenir un CFC par la validation des acquis. La direction demande si cela « aide la Suisse à atteindre les 95 % ».

10. Résolvez le cas type de la section 7, « La note de la direction », questions a à c.

11. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : 90,8 % (OFS, 2024).

2. Vrai : OFS, indicateurs de la formation.

3. Faux : 24 % pour la cohorte 2020 (OFS).

4. Faux : 78 % recommencent une formation professionnelle initiale (OFS).

5. Vrai : 15 368 en 2025 (OFS) ; SEFRI, 2026.

6. Faux : 87,4 % en Suisse romande, 92,2 % en Suisse alémanique et romanche (2024).

7. Le plus souvent non. 78 % reprennent une formation professionnelle initiale (OFS, cohorte 2020).

8.

Non. Les 74 000 places sont une estimation de l'offre des entreprises en 2026 (baromètre des transitions) ; les 65 329 réussites sont les titres obtenus en 2025 par des jeunes entrés deux, trois ou quatre ans plus tôt (OFS). Une place offerte n'est pas forcément pourvue, et une volée n'est pas comparable à une autre. Pour mesurer la réussite d'une volée, il faut une analyse longitudinale : 88 % des apprentis entrés en 2019 avaient un titre à fin 2024.

9.

Pas cet indicateur-là, qui s'arrête à 25 ans. Mais la certification des adultes est prévue par la loi (art. 17 al. 5 et 33 à 35 LFPr) et encouragée comme une voie à part entière (chapitre 7.1 et chapitre 7.2). Pour la RH, ce sont des titres, des salaires et une fidélisation, quel que soit l'âge.

10.

1. Intérêt : 63 % des jeunes envisagent un apprentissage (SEFRI, baromètre 2026). Réussite : 88 % des apprentis entrés en 2019 ont obtenu un titre à fin 2024 (OFS). Résiliations : 24 % des contrats de la cohorte 2020 (OFS). Supérieur : diplômés de la formation professionnelle supérieure gagnant en moyenne presque 30 % de plus que les titulaires d'un titre du secondaire II (SEFRI, 2026).

2. En donnant les deux faces : une résiliation sur quatre, mais 78 % de reprises dans une autre formation. Une résiliation est souvent un changement d'entreprise ou de métier, pas une sortie du système. Le suivi décrit au chapitre 4.12 réduit ce risque.

3. Un apprenti formé dans la maison peut viser un brevet fédéral (15 368 délivrés en 2025) : l'entreprise prépare ainsi ses futurs spécialistes et cadres. Pour le calcul du coût réel, renvoyer au chapitre 4.1.

11. 1) Choisir le bon indicateur. ; 2) Noter l'année et la source. ; 3) Ne comparer que des chiffres de même définition. ; 4) Donner les deux faces (résiliation et reprise). ; 5) Mettre à jour chaque année. Base : Cst. art. 61a ; LFPr art. 1, 3, 55 et 59 ; OFS : personnes en formation, examens finals 2025, résiliations (édition 2025), taux de première certification 2024, dépenses publiques d'éducation 2023 ; SEFRI : baromètre des transitions 2026, « La formation professionnelle suisse en bref » 2026.